



BUREAU DU 17 AVRIL 2024				
DÉLIBÉRATION N°	B2024	04	17	01

- Date d'envoi de la convocation : 11 Avril 2024
- Date d'affichage (<https://www.smedar.fr/>) : 24 Avril 2024
- Nb de membres en exercice : 26
- Nb de membres présents : 14
- Nb de membres absents et ayant donné pouvoir : 2
- Nb de membres absents et excusés : 10

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20240417-B2024041701-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Affichage : 19/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



CONTRATS PUBLICS

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CENTRE DE TRI DES DÉCHETS RECYCLABLES – PROCESS DE TRI PROCÉDURE AVEC NÉGOCIATION AUTORISATION DE LANCEMENT ET DE SIGNATURE

Le quorum constaté,

Monsieur Jean-Pierre CARPENTIER, Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers.ères Collègues,

Le SMÉDAR porte actuellement le projet de construction d'un nouveau centre de tri des déchets, d'une capacité de 40 000 tonnes / an, sur un terrain dont le SMÉDAR est déjà propriétaire, situé dans la continuité du terrain de l'actuel centre de tri sur l'éco-pôle VESTA à Grand Quevilly en bordure de Seine. Ce terrain n'est à ce jour pas exploité ni viabilisé.

L'objectif est de traiter les tonnes issues du périmètre du SMÉDAR et ponctuellement des tonnes extérieures dans le cadre de demandes spécifiques. Par ailleurs, le SMÉDAR étudie la mise en place d'un transport fluvial depuis le ponton existant sur le terrain du futur centre de tri, ce qui impliquera de prendre en compte cette perspective dans le cadre de l'aménagement de l'espace et de la surface nécessaire.

Le SMÉDAR a fait le choix de réaliser le projet de création de son nouveau centre de tri à partir du montage juridique suivant :

- Pour le process
 - o **Un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)** (objet de la présente délibération), **pour l'accompagnement du SMÉDAR à la conception du Process de tri, la préparation et/ou au suivi de ces différents marchés y compris des lots « bâtiments » pour la coordination des différents intervenants au projet ;**
 - o Un marché comprenant la conception et la réalisation du process de tri
- Pour le bâtiment :
 - o Un marché de maîtrise d'œuvre comprenant la conception du projet dans sa partie Bâtiment, VRD et incendie, et le suivi de sa réalisation, hors process ;
 - o Un marché de travaux allotis, pour la réalisation des travaux de terrassement, d'élévation, de VRD, d'incendie, etc. nécessaires au projet, sur la base des DCE établis par le Maître d'Œuvre ;

A titre indicatif, le montant estimatif des travaux que le Maître d’Ouvrage affecte à l’ensemble du programme est de 39 000 000 € HT, valeur juillet 2023, soit 46 800 000 € TTC. Le montant des travaux estimé pour le process est de 21 000 000 € HT, soit 25 200 000 € TTC.

La présente délibération concerne le marché d’AMO pour la partie Process de tri.

Le programme détaillé de l’opération objet du marché d’assistance à maîtrise d’ouvrage précise les prestations attendues et le projet envisagé. Il est joint à la présente délibération.

Le dossier de consultation est encore en cours de finalisation mais le marché sera passé sous la forme d’un marché unique conclu avec un seul attributaire et selon une procédure avec négociation.

Les missions confiées à l’assistant au maître d’ouvrage seront les suivantes :

- La conception du process de tri et accompagnement du SMÉDAR dans la passation de la procédure avec négociation relative aux travaux de conception du process du nouveau centre tri ;
- Exécution des travaux process – Suivi de l’exécution du marché de travaux relatif au process
- Assistance du SMÉDAR pour le suivi du marché de maîtrise d’œuvre des marchés travaux relatifs au bâtiment
- Prestations annexes (mise en place d’une Gestion Electronique des Documents / rédaction des Dossier de Consultation des Entreprises et analyse des offres pour d’éventuels études complémentaires etc.).

La réalisation de cette opération et la conclusion de ce marché d’assistance à maîtrise d’ouvrage nécessite que le bureau syndical se prononce sur plusieurs éléments et permettent de conférer au Président les pouvoirs pour mener à bien la passation de ce marché.

Il apparait aujourd’hui nécessaire d’autoriser le Président du SMÉDAR, d’une part, à lancer et mener la procédure avec négociation, et d’autre part, à signer ledit marché avec l’attributaire.

Les principales caractéristiques de la procédure sont indiquées ci-après :

- Type de prestations : Marché d’assistance à maîtrise d’ouvrage.
- Allotissement : La consultation ne sera pas allotie.
- Forme du marché : Marché de services.
- Durée estimative du marché : 5 ans
- Type de procédure : Procédure avec négociation (articles L2124-3 et R2124-3 du code de la commande publique)

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique notamment les articles L.2124-3 et R.2124-3.

Vu la délibération C20200909_07 du Comité du 09/09/2020 accordant délégation au Bureau.

Considérant le rapport présenté.

Article premier : D'autoriser le Président à lancer et mener une procédure avec négociation.

Article deux : D'autoriser le Président à signer le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage ainsi attribué, et tous les actes relatifs à son exécution, y compris les avenants éventuels.

Le Bureau Syndical, après avoir délibéré, décide d'accepter à l'unanimité les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Nb de vote POUR 16

Nb de vote CONTRE 00

Abstention(s) 00

**FAIT À GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**